

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F

Code AMF: (C) 990000079319

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Diversifié ".

En souscrivant à AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions et contribuez au développement d'entreprises solidaires. L'univers est constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de bénéficier de l'évolution des marchés de taux et d'actions à travers une gestion diversifiée équilibrée, tout en contribuant au financement d'entreprises solidaires, à travers l'investissement en titres de celles-ci.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans l'analyse et la sélection de valeurs. Le FCPE est exposé entre 30 et 60% de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 40 et 70% de l'actif en produits actions. La zone géographique prépondérante est la zone euro. En complément, entre 5 et 10 % de l'actif net du FCPE sont investis dans des entreprises solidaires agréées.

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible,				À risque plus éle		
rendement potentiellement plus faible				rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque Les risques importants pour le FCPE non pris en compte des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et _ pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement					
Frais d'entrée 3% maximum					
Frais de sortie Néant					

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés par le FCPE sur une année					
Frais courants 0,76% de l'actif net moyen					
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances					
Commission de Néant					
performance					

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise et/ou du teneur de compte.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

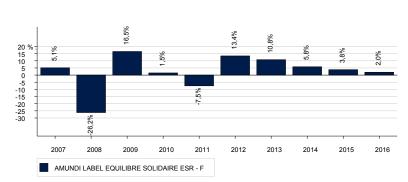
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 30 novembre 2001. La part F a été créée le 30 novembre 2001. La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 janvier 2017.



SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

31/01/2017

DIVERSIFIÉ

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL): 129,17 (EUR)
Date de VL et d'actif géré: 31/01/2017
Actif géré: 610,44 (millions EUR)
Indice de référence: Aucun

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises, labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) et par Finansol, combine les deux approches ISR et Solidaire. Il est invest de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables (répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise). Il détient entre 5 et 10% de titres solidaires (sociétés favorisant l'emploi et l'insertion sociale).

Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions et des rendements obligataires des pays de la zone euro.

Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

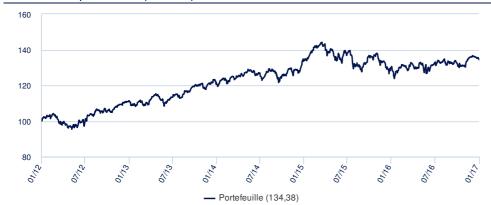


A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	30/12/2016	30/12/2016	31/10/2016	29/01/2016	31/01/2014	31/01/2012
Portefeuille	-1.14%	-1.14%	1.40%	3.53%	11.51%	34.38%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	1,97%	3,79%	5,78%	10,78%	13,40%	-7,54%	1,45%	16,52%	-26,22%	5,10%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Certification et Label ISR





www.ci-es.org

Le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale labellise les produits d'épargne salariale socialement responsables

www.finansol.org

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de ce produit d'épargne

Indicateur(s) glissant(s)

ıan	o ans	5 ans
,47%	8,75%	8,33%
0,43	0,44	0,73
	,47%	1 an 3 ans 7,47% 8,75% 0,43 0,44

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-40,80%
Délai de recouvrement (jours)	1030
Moins bon mois	09/2002
Moins bonne performance	-16,97%
Meilleur mois	04/2003
Meilleure performance	22,22%

Indicateurs

	Portefeuille
Sensibilité	3,03
Nombre de lignes	12

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence





Commentaire de gestion

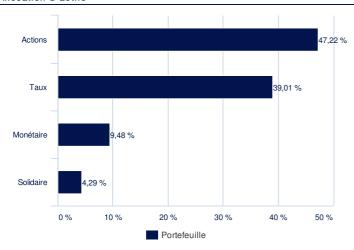
Tous les regards sont restés tournés, début 2017, vers les Etats-Unis, où le nouveau Président a pris ses fonctions le 20 janvier. Ses premières annonces et décisions ont renforcé le climat de forte incertitude prévalant depuis sa victoire du 8 novembre. Les chiffres économiques, pour leur part, sont restés plutôt favorables aux Etats-Unis et en zone euro, mitigés dans les économies émergentes. Les marchés d'actions ont connu des fortunes diverses : légère baisse en zone euro et au Japon, légère hausse aux Etats-Unis, net rebond dans les émergents. Les rendements obligataires ont progressé en zone euro, mais terminent proches de leurs niveaux de fin décembre aux Etats-Unis. Les taux longs américains ont marqué une pause en janvier, en se stabilisant autour de 2,45%. En revanche, les taux longs européens ont nettement monté, notamment en raison de la progression des anticipations d'inflation. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé d'environ 0,10% à environ 0,35%, son homologue français d'environ 0,70 à 1,05%. L'écart de taux 10 ans entre l'Italie et l'Allemagne s'est légèrement creusé alors que celui entre l'Espagne et l'Allemagne s'est légèrement contracté. Fin janvier, les taux 10 ans espagnol et italien étaient respectivement de 1,60% et 2,25%. Sur le marché des obligations privées, les performances des titres des catégories les moins risquées ont été, en général, négatives, tandis que celles des titres à haut rendement ont été positives. Après une fin d'année 2016 très positive en raison des espoirs soulevés par les promesses du Président américain (notamment en matière de baisses d'impôts), les performances ont été diverses d'une région à l'autre en janvier. En zone euro, la consolidation l'a emporté : l'EuroStoxx 50 se replie, sur le mois, de -1,8%. La baisse est particulièrement sensible sur le CAC français (-2,3%) et le MIB italien (-3,3%) mais moins sur l'IBEX espagnol (-0,3%) tandis que le DAX allemand progresse légèrement (+0,5%). Aux Etats-Unis, en revanche, la direction est restée positive et le mo

Regard sur une entreprise solidaire: PIERRES ET TRADITIONS DU BASSIN DE THAU (Poussan - 34)

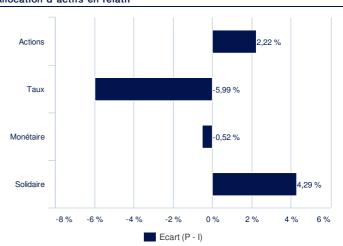
Cette entreprise familiale, de vieille tradition de taille de pierre, est reprise en SCOP en 2016 par ses salariés, suite au départ en retraite de son fondateur. La palette de métiers est large, de la coupe de la pierre à la pose, en passant par des travaux de maçonnerie associés à la pierre, en particulier les enduits. PIERRES ET TRADITIONS participe à l'aménagement urbain avec la pose de pavage et de dallage mais intervient également au niveau du patrimoine par l'utilisation d'enduit traditionnel de chaux. Cette particularité, ainsi que la sélection rigoureuse des matériaux – calcaire, marbre, granit, roche volcanique – et la qualité de son travail, permettent à l'entreprise de se démarquer aisément de ses concurrents. La notion de solidarité, inscrite dans l'ADN de l'entreprise, se traduit par une démarche de compagnonnage qui englobe l'accueil de personnes en formation, la transmission d'un savoir-faire artisanal et le goût du travail bien fait.

Composition du portefeuille

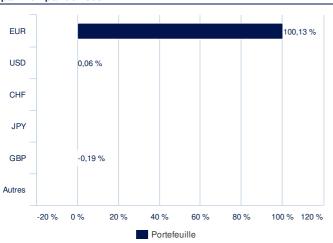
Allocation d'actifs



Allocation d'actifs en relatif



Répartition par devises

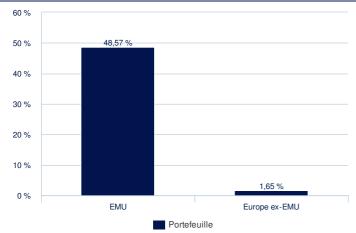




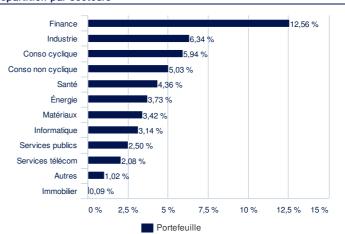


Composition du portefeuille - Analyse des actions

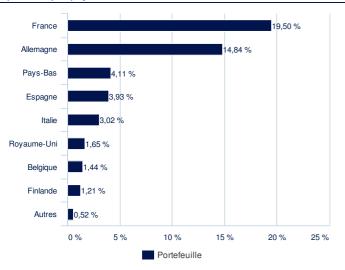
Répartition par zones géographiques



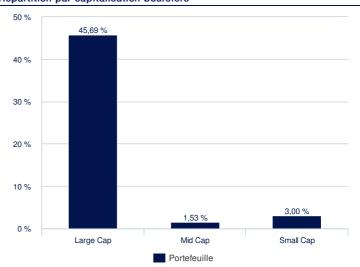
Répartition par secteurs



Répartition par pays



Répartition par capitalisation boursière



Principaux émetteurs actions

	% d'actif
TOTAL SA	2,82%
SANOFI	2,26%
SIEMENS AG	2,00%
ALLIANZ SE	1,92%
DAIMLER AG	1,80%
SAP SE	1,79%
UNILEVER NV	1,60%
BAYER AG	1,49%
SOCIETE D INVMT FRANCE ACTIVE	1,47%
AXA SA	1,40%
Total	18,54%



Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

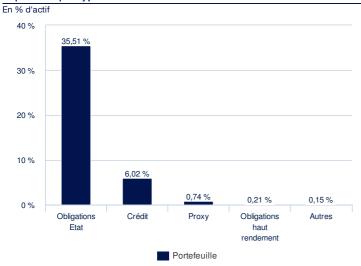
Répartition par maturités

En % d'actif Maturités négatives 0.02% 0-12 mois 1-3 ans 4,63 % 3-5 ans 2,04 % 5-7 ans 2,22 % 7-10 ans 10-15 ans 15-25 ans 5,46 % > 25 ans Autres -2,5 % 0 % 2.5 % 5 % 7,5% 10 % 12,5 % 15 %

Portefeuille

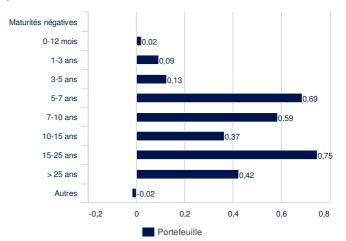
* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs



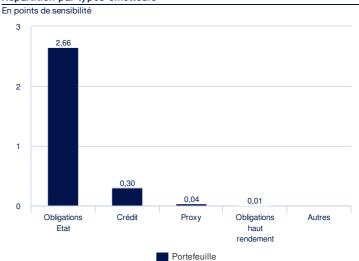
Répartition par maturités

En points de sensibilité

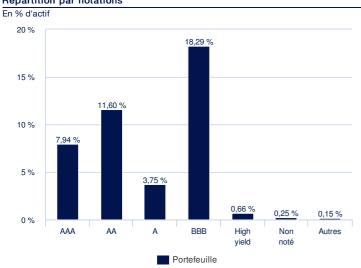


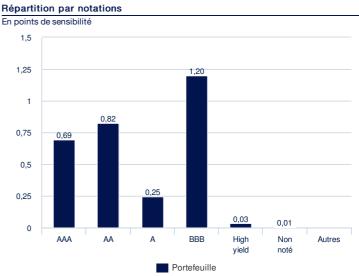
* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs



Répartition par notations



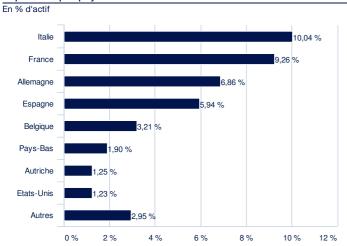






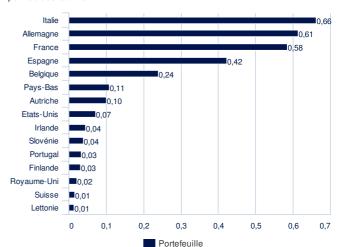
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par pays



Répartition par pays

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	9,64%
GERMANY	6,42%
FRANCE	6,42%
SPAIN (KINGDOM OF)	5,66%
BELGIUM	2,85%
NETHERLANDS	1,45%
AUSTRIA (REPUBLIC OF)	1,24%
IRELAND (REPUBLIC OF)	0,68%
PORTUGAL	0,56%
VERIZON COMMUNICATIONS INC	0,36%
Total	35,28%

Portefeuille





Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	30/11/2001
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,76% (prélevés) - 31/12/2015
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Diversifié
Code AMF	99000079319

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document sauf mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.







Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E.F et G 1
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	B-
Gouvernance Note Globale	C B -

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	8
% du portefeuille noté ESG ²	99,58%

Certification et Label ISR



- 1 En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold
- ² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.
- ³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur,il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG http://www.afg.asso.fr.





Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale pervent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

